

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 mars 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

- Etaients : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance
- présents : Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Danielle DILIGENT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT
- Excusé(s) : Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Frédéric BIERRY
- Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Marc SENE
- Rapporteur : Monsieur Thierry CARBIENER

N° CP/2019/068 - 70000 - Aménagement du territoire
Proposition d'avis du Département sur le Projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune d'OBERHASLACH

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté d'Oberhaslach qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation des sites de Petersmatt et Schelmengrube, le Département attire l'attention sur l'incidence du trafic supplémentaire aux carrefours avec la RD 218 qui, en terme de sécurité (volume de trafic, visibilité), devra être prise en compte lors de leur aménagement.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190304-lmc1124476-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 07/03/19